



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal Session ordinaire Séance du mercredi 16 mars 2022

Étaient présents : Mmes et M. BARILLÈRE Jean-René, BARRÉ Véronique, BINET Blandine, BOUHATMI Nadia, CESBRON Bernard, CHOIMET Valérie, COTTENCEAU Marylène, CRESTIN Joseph, DEROUINEAU Linda, FARDEAU Mathieu, MALINGE Anne, POISSONNEAU Claude, ROBERT Frédéric, ROTURIER Magali, TIJOU Liliane et VAN VOOREN Cédric (représentant M. Ange SABATINI)

Absents excusés : Mme et M. HELBECQUE Luciane, KOCHAN Stève et SABATINI Ange (représenté par M. Cédric VAN VOOREN)

Secrétaire de séance : Mme Blandine BINET

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le **Compte rendu de la séance du 19/01/2022**, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, de demande de modifications ou observations particulières **est adopté**.

Rajout d'un point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord quant au rajout au point III. URBANISME du point suivant : « Vente de terrains à l'entreprise FERMETURES LOIRE OCEAN »

☞ Accord du conseil municipal pour le rajout d'un point à l'ordre du jour.

I – FINANCES

- **VEZINS – APPROBATION COMPTES DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL / BUDGETS ANNEXES (LOTISSEMENT DU CHÂTEAU – LOTISSEMENT DE LA GAGNERIE ET DES JARDINS – GENDARMERIE)**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que les comptes de gestion concernant le budget principal de la commune ainsi que les budgets annexes « Lotissement du Château » - « Lotissements de la Gagnerie et des Jardins » - « Gendarmerie », dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

- VEZINS – ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire s'est retiré de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Marylène COTTENCEAU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Cédric VAN VOOREN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2021 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 157 745.07 €	Dépenses	633 214.16 €
Recettes	1 233 043.33 €	Recettes	749 827.07 €
Résultat de fonctionnement	75 298.26 €	Résultat d'investissement	116 612.91 €
Résultat exercice précédent	334 578.19 €	Résultat exercice précédent	- 39 283.81 €
Part affectée à l'investissement	- 234 578.19 €	Résultat de clôture	77 329.10 €
Résultat de clôture	175 298.26 €	Restes à réaliser dépenses	- €
		Restes à réaliser recettes	- €
		Différence restes à réaliser	- €

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

ARRETE, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, constatant que le compte administratif présente :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1	334 578.19 €
Part affectée à l'investissement – Exercice 2021	234 578.19 €
Résultat de l'exercice 2021	75 298.26 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021	175 298.26 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1	- 39 283.81 €
Résultat de l'exercice 2021	116 612.91 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021	77 329.10 €

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'affecter ces résultats comme suit :

Section de fonctionnement de l'exercice 2022 :

Le solde au compte 002 – Résultat reporté	56 167.36 €
--	-------------

Section d'investissement de l'exercice 2022 :

Le solde au compte 001 – Résultat reporté	77 329.10 €
Compte 1068 – Recettes	119 130.90 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €

- DETERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Monsieur le Maire rappelle les taux d'impositions en vigueur en 2021. Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition de 1.00 % par rapport à 2021 soit pour 2022 :

- Taxe foncière sur le bâti : 43.18 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 43.18 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'augmenter les taux d'imposition de 1.00 % par rapport à 2021 soit pour 2022 :

- Taxe foncière sur le bâti : 43.18 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 43.18 %

CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale

- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2022

Monsieur le Maire explique que la décision modificative suivant est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

APPROUVE la décision modificative suivante.

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT		
R 002 – Résultat de fonctionnement reporté	+ 56 167.36 €	
R 70876 – Par le GFP de rattachement	+ 8 300.00 €	
R 73111 – Impôts directs locaux	+ 33 430.64 €	
R 74111 – Dotation Globale de fonctionnement	- 10 000.00 €	
R 74833 – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	+ 40 200.00 €	
R 74834 – Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	- 37 000.00 €	
R 752 – Revenus des Immeubles	- 7 570.00 €	
R 75888 – Autres produits directs de gestion courante	+ 7 370.00 €	
R 6419 – Remboursement sur rémunérations de personnel	+ 1 200.00 €	
D 611 – Contrat de prestations de services		- 7 840.00 €
D 6132 – Locations immobilières		+ 4 200.00 €
D 61521 – Entretien et réparations sur terrains		+ 1 630.00 €
D 62268 – Autres honoraires, conseils, ...		+ 690.00 €
D 6216 – Personnel affecté par le GFP de rattachement		+ 7 840.00 €
D 64111 – Personnel titulaire – Rémunération principal		+ 5 000.00 €

D 64114 – Personnel titulaire – Indemnité inflation		+ 500.00 €
D 64131 – Personnel non titulaire – Rémunération principale		- 3 500.00 €
D 64134 – Personnel non titulaire – Indemnité inflation		+ 600.00 €
D 65748 – Subventions aux associations		+ 500.00 €
D 65888 – Autres charges de gestion courante		+ 82 478.00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	92 098.00 €	92 098.00 €
INVESTISSEMENT		
R 001 – Solde de la section d'investissement reporté	+ 77 329.10 €	
R 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 119 130.90 €	
R 1321 – Etat et établissements nationaux	+ 5 530.00 €	
R 2111 – Terrains nus	+ 26 135.00 €	
D 1641 - Emprunts		+ 279 000.00 €
D 21351/200 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions		+ 7 000.00 €
D 2158/400 – Autres installations, matériels et outillages techniques		950.00 €
D 21838/400 – Autre matériel informatique		+ 2 380.00 €
D 21841/400 – Matériel de bureau		+ 150.00 €
D 2188/400 – Autres immobilisations corporelles		- 57 765.00 €
D 2113/506 – Terrains aménagés autres que voirie		- 11 450.00 €
D 2158/506 - Autres installations, matériels et outillages techniques		+ 8 400.00 €
D 2188/506 – Autres immobilisations corporelles		- 540.00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	228 125.00 €	228 125.00 €
TOTAL	320 223,00 €	320 223,00 €

- VEZINS – ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – GENDARMERIE

Monsieur le maire s'est retiré de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Madame Marylène COTTENCEAU délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Cédric VAN VOOREN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2021 du budget annexe de la Gendarmerie, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	14 302.05 €	Dépenses	1 239 520.23 €
Recettes	45 000.00 €	Recettes	1 756 483.97 €
Résultat de fonctionnement	30 697.95 €	Résultat d'investissement	516 963.74 €
Résultat exercice précédent	- 4 590.86 €	Résultat exercice précédent	255 886.14 €
Résultat de clôture	26 107.09€	Résultat de clôture	772 849.88 €
		Restes à réaliser dépenses	220 000.00 €
		Restes à réaliser recettes	102 880.00 €
		Différence restes à réaliser	- 117 120.00 €

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

ARRETE, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE –
GENDARMERIE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, constatant que le compte administratif présente :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1	- 4 590.86 €
Résultat de l'exercice 2021	30 697.95 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021	26 107.09 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1	255 886.14 €
Résultat de l'exercice 2021	516 963.74 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021	772 849.88 €

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'affecter ces résultats comme suit :

Section de fonctionnement de l'exercice 2022 :

Le solde au compte 002 – Résultat reporté	26 107.09 €
--	-------------

Section d'investissement de l'exercice 2022 :

Le solde au compte 001 – Résultat reporté	772 849.88 €
Compte 1068 – Recettes	/
Solde des restes à réaliser	- 117 120.00 €

BUDGET ANNEXE GENDARMERIE – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire expose,

Principal document budgétaire, le budget primitif retrace, au titre de l'exercice comptable, l'ensemble des dépenses correspondants aux actions prévues par la commune et l'ensemble des recettes destinées à les couvrir.

1/ Section de Fonctionnement

Elle s'équilibre, en recettes et en dépenses, à **121 391.00 €**

- Les **RECETTES** se répartissent de la façon suivante :

CHAPITRES BUDGETAIRES	MONTANTS (EN €)
002 – Excédent de fonctionnement reporté	26 107.09 €
75 – Autres produits de gestion courante	95 283.91 €
	121 391.00 €

- Les **DÉPENSES**, quant à elles, se décomposent comme suit :

CHAPITRES BUDGETAIRES	MONTANTS (EN €)
66 – Charges Financières	16 000.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	105 391.00 €
	121 391.00 €

2/ Section d'Investissement

Elle s'équilibre, en recettes et en dépenses, à **1 037 135.00 €**

- Les **RECETTES** se répartissent de la façon suivante :

CHAPITRES BUDGETAIRES	MONTANTS (EN €)
001 – Excédent d'investissement reporté	772 849.88 €
13 – Subventions d'investissement	102 880.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	56 014.12 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	105 391.00 €
	1 037 135.00 €

- Les **DÉPENSES**, quant à elles, se décomposent comme suit :

OPERATIONS/CHAPITRE	MONTANTS (EN €)
16 – Emprunts et dettes assimilées	760 850.00 €
21 – Immobilisations corporelles	1 285.00 €
23 – Immobilisations en cours	275 000.00 €
	1 037 135.00 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe « Gendarmerie » et d'autoriser Monsieur le Maire à l'exécuter.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « Gendarmerie » dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	121 391.00 €	1 037 135.00 €
Recettes	121 391.00 €	1 037 135.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter le budget primitif 2022 du budget annexe « Gendarmerie »

AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter le budget primitif 2022 du budget annexe « Gendarmerie »

- VEZINS – ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – LOTISSEMENT DU CHÂTEAU

Monsieur le maire s'est retiré de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de madame Marylène COTTENCEAU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Cédric VAN VOOREN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2021 du lotissement du Château, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	163 935.27 €	Dépenses	163 085.27 €
Recettes	163 085.69 €	Recettes	653 310.53 €
Résultat de fonctionnement	- 849.58 €	Résultat d'investissement	490 225.26 €
Résultat exercice précédent	0.80 €	Résultat exercice précédent	- 117 310.53 €
Résultat de clôture	- 848.78 €	Résultat de clôture	372 914.73 €

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

ARRETE, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT DU CHÂTEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, constatant que le compte administratif présente :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1	0.80 €
Résultat de l'exercice 2021	- 849.58 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021	- 848.78 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1	- 117 310.53 €
Résultat de l'exercice 2021	490 225.26 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021	372 914.73 €

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'affecter ces résultats comme suit :

Section de fonctionnement de l'exercice 2022 :

Le solde au compte 002 – Résultat reporté	- 848.78 €
--	------------

Section d'investissement de l'exercice 2022 :

Le solde au compte 001 – Résultat reporté	372 914.73 €
Compte 1068 – Recettes	/
Solde des restes à réaliser	/

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CHATEAU – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire expose,

Principal document budgétaire, le budget primitif retrace, au titre de l'exercice comptable, l'ensemble des dépenses correspondants aux actions prévues par la commune et l'ensemble des recettes destinées à les couvrir.

1/ Section de Fonctionnement

Elle s'équilibre, en recettes et en dépenses, à **1 013 083.33 €**

- Les **RECETTES** se répartissent de la façon suivante :

CHAPITRES BUDGETAIRES	MONTANTS (EN €)
70 – Produits des services, du domaine et des ventes	477 083.33 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	536 000.00 €
	1 013 083.33 €

- Les **DÉPENSES**, quant à elles, se décomposent comme suit :

CHAPITRES BUDGETAIRES	MONTANTS (EN €)
002 – Déficit de fonctionnement reporté	848.78 €

011 – Charges à caractère général	846 149.28 €
66 – Charges Financières	3 000.00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	163 085.27 €
	1 013 083.33 €

2/ Section d'Investissement

Elle s'équilibre, en recettes et en dépenses, à **536 000.00 €**

- Les **RECETTES** se répartissent de la façon suivante :

CHAPITRES BUDGETAIRES	MONTANTS (EN €)
001 – Excédent d'investissement reporté	372 914.73 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	163 085.27 €
	536 000.00 €

- Les **DÉPENSES**, quant à elles, se décomposent comme suit :

OPERATIONS/CHAPITRE	MONTANTS (EN €)
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	536 000.00 €
	536 000.00 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe « Lotissement Le Château » et d'autoriser Monsieur le Maire à l'exécuter.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « Lotissement Le Château » dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	1 013 083.33 €	536 000.00 €
Recettes	1 013 083.33 €	536 000.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter le budget primitif 2022 du budget annexe « Lotissement Le Château »

- VEZINS – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – LOTISSEMENT DE LA GAGNERIE ET DES JARDINS

Monsieur le maire s'est retiré de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de madame Marylène COTTENCEAU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Cédric VAN VOOREN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2021 - Lotissements de la Gagnerie et des Jardins, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	76 010.24 €	Dépenses	36 347.54 €
Recettes	77 425.42 €	Recettes	69 397.46 €
Résultat de fonctionnement	1 415.18 €	Résultat d'investissement	33 049.92 €
Résultat exercice précédent	152 044.93€	Résultat exercice précédent	- 69 397.46 €
Résultat de clôture	153 460.11 €	Résultat de clôture	- 36 347.54 €

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

ARRETE, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT DE LA GAGNERIE ET DES JARDINS

LE CONSEIL MUNICIPAL, constatant que le compte administratif présente :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1	152 044.93 €
Résultat de l'exercice 2021	1 415.18 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021	153 460.11 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1	- 69 397.46 €
Résultat de l'exercice 2021	33 049.92 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021	- 36 347.54 €

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'affecter ces résultats comme suit :

Section de fonctionnement de l'exercice 2022 :

Le solde au compte 002 – Résultat reporté	153 460.11 €
--	--------------

Section d'investissement de l'exercice 2022 :

Le solde au compte 001 – Résultat reporté	- 36 347.54 €
Compte 1068 – Recettes	/
Solde des restes à réaliser	/

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS LA GAGNERIE ET DES JARDINS – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire expose,

Principal document budgétaire, le budget primitif retrace, au titre de l'exercice comptable, l'ensemble des dépenses correspondants aux actions prévues par la commune et l'ensemble des recettes destinées à les couvrir.

1/ Section de Fonctionnement

Elle s'équilibre, en recettes et en dépenses, à **234 564.45 €**

- Les **RECETTES** se répartissent de la façon suivante :

CHAPITRES BUDGETAIRES	MONTANTS (EN €)
002 – Excédent de fonctionnement reporté	153 460.11 €

70 – Produits des services, du domaine et des ventes	44 756.80 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 347.54 €
	234 564.45 €

- Les **DÉPENSES**, quant à elles, se décomposent comme suit :

CHAPITRES BUDGETAIRES	MONTANTS (EN €)
011 – Charges à caractère général	198 216.91 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 347.54 €
	234 564.45 €

2/ Section d'Investissement

Elle s'équilibre, en recettes et en dépenses, à **72 695.08 €**

- Les **RECETTES** se répartissent de la façon suivante :

CHAPITRES BUDGETAIRES	MONTANTS (EN €)
16 – Emprunts et dettes assimilés	36 347.54 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 347.54 €
	72 695.08 €

- Les **DÉPENSES**, quant à elles, se décomposent comme suit :

CHAPITRE	MONTANTS (EN €)
001 – Déficit d'investissement reporté	36 347.54 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 347.54 €
	72 695.08 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe « Lotissements La Gagnerie et des Jardins » et d'autoriser Monsieur le Maire à l'exécuter.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « Lotissements La Gagnerie et des Jardins » dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	234 564.45 €	72 695.08 €
Recettes	234 564.45 €	72 695.08 €

AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter le budget primitif 2022 du budget annexe « Lotissements La Gagnerie et des Jardins »

II – MARCHÉS PUBLICS

- MODIFICATION DE MARCHÉ N°3 – AMENAGEMENT DE LA COULÉE DES DOUVES – LOT N°1 - VRD

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°5/2021 en date du 10 février 2021 et la signature du marché en date du 1^{er} mars 2021 avec l'entreprise SARL BOUCHET FRANCIS ET FILS concernant le lot n°1 – VRD – du marché d'aménagement de la Coulée des Douves pour un montant total de 247 873.73 € HT soit 297 448.48 € TTC ainsi que les décisions du conseil municipal en date du 8 septembre 2021 et du 10 novembre 2021 acceptant les modifications du lot n°1 portant le marché à 275 004.94 € HT soit 330 005.93 € TTC.

Considérant les modifications prenant en compte des prestations nécessaires en plus-value pour un montant de 609 € HT et en moins-value pour un montant de 16 215.48 € HT,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE ces modifications

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 de modification du marché du lot n°1 – VRD – Aménagement de la Coulée des Douves, détaillé comme suit :

- Marché de base HT : 247 873.73 € HT
- Marché de base TTC : 297 448.48 € TTC
- Montant de la modification n°1 : 22 048.76 € HT
- Montant de la modification n°2 : 5 082.45 € HT
- Montant de la modification n°3 : - 15 606.48 € HT
- Nouveau montant du marché : 259 398.46 € HT soit 311 278.15 € TTC

III – URBANISME

- DECLASSEMENT ET CESSIION D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - RUE DES CHARMES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2241-1 relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

Vu l'article L2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales,

Vu l'article L3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui dispose que les biens des personnes publiques qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles,

Vu l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, en vertu duquel la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation du bien et d'autre part, par une décision administrative constatant son déclassement.

Considérant le document d'arpentage et le plan d'une division d'une partie du domaine public réalisés par le cabinet de géomètre CJR, représentant 44 m², jouxtant la parcelle cadastrée section AH n°78, sis rue des Charmes à VEZINS,

Monsieur le Maire propose de déclasser et céder l'espace public suivant :

Une emprise foncière de 44 m² jouxtant la parcelle cadastrée section AH n°78, sis 6 rue des Charmes. Celle-ci pourra être cédée par la Commune de VEZINS à Monsieur Vincent JAMBU et Madame Alicia ROUSSEAU au prix de 816 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

PRONONCE le déclassement de cette emprise du domaine public de 44 m² jouxtant la parcelle AH n°78, sis rue des Charmes à VEZINS.

DECIDE la vente du terrain mentionnée ci-dessus à Monsieur Vincent JAMBU et Madame Alicia ROUSSEAU au prix de 816 €, précisant que les frais d'acte notarié seront à charge des acquéreurs

AUTORISE le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

- CREATION DE NOUVEAUX NUMEROS DE VOIRIE – SQUARE DU CHATEAU

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°7/2022 en date du 19 janvier 2022 portant dénomination de la voie suivante :

- Square du Château

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de numérotter les futures constructions au niveau du Square du Château et rappelle que le numérotage des habitants constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Monsieur le Maire propose de créer les numéros suivants :

- | | |
|--|----------------------|
| - Parcelle cadastrée AB n°1101 (Lot 1) | 1 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1102 (Lot 2) | 2 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1103 (Lot 3) | 3 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1104 (Lot 4) | 4 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1105-1112 (Lot 5) | 5 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1113 (Lot 6) | 6 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1114 (Lot 7) | 7 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1115 (Lot 8) | 8 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1116 (Lot 9) | 10 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1117 (Lot 10) | 11 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1106-1118 (Lot 11) | 12 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1107-1119 (Lot 12) | 13 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1108 (Lot 13) | 14 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1109 (Lot 14) | 15 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1110 (Lot 15) | 16 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1120 (Lot 16) | 9 Square du Château |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE la numérotation de voirie suivante :

- | | |
|--|----------------------|
| - Parcelle cadastrée AB n°1101 (Lot 1) | 1 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1102 (Lot 2) | 2 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1103 (Lot 3) | 3 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1104 (Lot 4) | 4 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1105-1112 (Lot 5) | 5 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1113 (Lot 6) | 6 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1114 (Lot 7) | 7 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1115 (Lot 8) | 8 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1116 (Lot 9) | 10 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1117 (Lot 10) | 11 Square du Château |
| - Parcelle cadastrée AB n°1106-1118 (Lot 11) | 12 Square du Château |

- Parcelle cadastrée AB n°1107-1119 (Lot 12) 13 Square du Château
- Parcelle cadastrée AB n°1108 (Lot 13) 14 Square du Château
- Parcelle cadastrée AB n°1109 (Lot 14) 15 Square du Château
- Parcelle cadastrée AB n°1110 (Lot 15) 16 Square du Château
- Parcelle cadastrée AB n°1120 (Lot 16) 9 Square du Château

- **VENTE DE TERRAINS A L'ENTREPRISE FERMETURES LOIRE OCEAN – RUE DU CHAPELET**

Monsieur le Maire rappelle aux élus présents la proposition faite à l'entreprise FERMETURES LOIRE OCEAN, domiciliée 6 Rue du Chapelet à VEZINS, d'acquérir une partie de la parcelle AI n°71 estimée à 2 561 m² avant bornage.

La société FERMETURES LOIRE OCEAN ayant fait un retour favorable, Monsieur le Maire propose de fixer le prix du terrain à 18 € HT/m² soit 21.60 € TTC/m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE de la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section AI n°71 (estimée avant bornage à 2 561 m²) à l'entreprise FERMETURES LOIRE OCEAN, domicilié 6 rue du Chapelet à VEZINS.

FIXE le prix de vente du terrain susmentionné à 18 € HT/m² soit 21.60 € TTC/m².

PRECISE que les frais d'actes notarié seront à la charge de l'acquéreur

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tout document nécessaire à la conclusion de la vente.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter le bien suivant :

- 9 Rue des Montées (AL 147)

Nouvelle Gendarmerie

Claude POISSONNEAU informe les élus que l'entreprise MANULETTRES interviendra le vendredi 18 mars prochain pour la pose des adhésifs sur les fenêtres du bâtiment administratif de la nouvelle gendarmerie.

Aménagement de la Coulée des Douves

Claude POISSONNEAU et Mathieu FARDEAU font un retour sur la visioconférence réalisée avec l'entreprise BOXUP et informent les élus que la Box'up sera livré pour mi-avril. Les élus valident le matériel qui sera mis à disposition dans les six casiers de la Box'up.

Atelier Graff – Coulée des Douves

Les élus présents valident l'esquisse définitif présenté de la fresque murale qui sera faite sur le mur jouxtant le terrain de tennis du site de la Coulée des Douves.

Travaux de voirie et courrier de la Fédération Régionale des Travaux publics

Monsieur le Maire fait un point sur les devis de réfection de voirie demandés et informe également les élus de la réception d'un courrier de la Fédération Régionale des Travaux publics alertant les collectivités des difficultés rencontrées en raison de la hausse du coût des matières premières et des problèmes d'approvisionnement.

AdC – Enquête publique RLPi – Proposition d'accueil d'une permanence

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre de l'enquête publique RLPi (Règlement local de publicité intercommunale), il a été proposé qu'une permanence ait lieu sur la commune le vendredi 20 mai 2022 de 14h à 17h.

Une réponse favorable va être apportée précisant la mise à disposition de la salle du Conseil municipal.

AdC – Proposition constitution groupement de commande - Renouvellement

Monsieur le Maire informe du renouvellement de deux procédures d'achats relatives à la formation obligatoire des agents dans le domaine de la sécurité pour la période 2022-2026 et le contrôle du mobilier sportif.

Une réponse favorable va être apportée tout en renseignant la fiche de présentation et de recensement demandée.

CSI Chloro'Fil – Invitation CA du 31.03.2022

Monsieur le Maire fait part de l'invitation reçue pour le prochain Conseil d'Administration du CSI Chloro'Fil qui aura lieu le 31 mars prochain.

Valérie CHOIMET représentera la commune.

SAMU 49 – Demande de référencement du stade

Monsieur le Maire informe les élus de la réception d'un mail du SAMU 49 sollicitant la commune pour pouvoir référencer le stade et l'utiliser en cas de besoin la nuit.

Une réponse favorable va être apportée.

Club de l'Espérance – Courrier de remerciement

Monsieur le Maire informe les élus de la réception d'un courrier de remerciement du Club de l'Espérance suite à l'octroi par la municipalité d'une subvention de 500 €.

SLH – Inauguration du Clos de l'Epilleterie

Monsieur le Maire rappelle aux élus présents que l'inauguration du Clos de l'Epilleterie aura lieu le 7 avril prochain.

Permanences Elections Présidentielles – 10 et 24.04.2022

Monsieur le Maire rappelle que les élections Présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril prochain.

Le tableau de permanence complété sera envoyé à chaque élus.

✚ Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 20h30

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 6 avril 2022 à 18h30.

**Le Maire,
Cédric VAN VOOREN**

